

EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE 596-2

“COMMENT METTRE MON CLUB EN ORDRE ?”



@ACFF_ASBL

POURQUOI DEMANDER ET VÉRIFIER CET EXTRAIT DANS MON CLUB ?

- **Obligation** du Décret Ethique de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Protéger les enfants
- Protéger le club
- Uniquement pour une personne **majeure** dont la fonction va entraîner un **contact structurel** avec des mineurs.



QUI DOIT VÉRIFIER L'EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE ?

- Le Référent Vivons Sport



- Une personne désignée par le Comité du club



EN TANT QUE CLUB, QUE DOIS-JE FAIRE ?

- Etape 1 : **Désigner** une personne référente dans le club en charge de demander et vérifier les extraits en stricte confidentialité.
- Étape 2 : **Lister** les acteurs du club concernés par l'extrait.
- Etape 3 : **Demander** à ces personnes d'apporter l'extrait.

EN TANT QUE CLUB, QUE DOIS-JE FAIRE ?

- Etape 4 : **Vérifier** l'extrait et faire signer la personne sur votre listing.
- Etape 5 : **Rendre** l'extrait de casier judiciaire à la personne.



Le club ne peut pas conserver cet extrait !

Au sein d'un même club, un extrait de casier judiciaire 596-2 doit être demandé tous les 3 ans.

JE SUIS MAJEUR EN CHARGE DE MINEURS DANS UN CLUB. QUE DOIS-JE FAIRE ?

- Etape 1 : **Contacter** mon administration communale (l'extrait doit dater de moins d'1 mois).
- Etape 2 : **Remettre** l'attestation et signer.
- Etape 3 : **Reprendre** mon extrait de casier judiciaire.



Le club ne peut pas conserver cet extrait !

Au sein d'un même club, un extrait de casier judiciaire 596-2 doit être demandée tous les 3 ans.

QUESTIONS & CONTACT

Pour plus d'informations :



sport-adepts.be



ethique.adepts@cfwb.be



02/413.37.17

Dis-nous ce que tu en as pensé dans
la section commentaire !

ET ENREGISTRE CE POST !

